



**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Réunion du jeudi 24 mai 2018**

**COMPTE-RENDU**

**PRÉSENTS :**

Bernard LEROY - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Christian WUILQUE - Jacky BIDAULT - Jean-Pierre DUVÉREÉ - Jean-Marc MOGLIA - Thierry DELAMARE - Hervé LETELLIER - Marie-Joëlle LENFANT - Patrick COLLET - Gaëtan LEVITRE - Jacky FLEITH - Hubert ZOUTU - Dominique DELAFOSSE - Didier PIEDNOËL - Richard JACQUET - Jean-Jacques LEROUX - Daniel JUBERT - Jean CARRÉ - Hervé PICARD - Patrick MADROUX - Alain LOEB - Jean-Pierre BRÉVAL - Daniel BAYART - Jean-Claude COURANT - Guillemette NOS - Jean-Yves CALAIS - Nadine TERNISIEN - René DUFOUR - Max GUILBERT - Jacky PAUMIER - François CHARLIER - Jean-Claude CHRISTOPHE.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Yves LANIC - Maryannick DESHAYES - Alain LEMARCHAND - Didier DAGOMET - Céline LEMAN - Sylvie BLANDIN - Jean-Philippe BRUN - Caroline ROUZÉE - Pierre LECUYER - Alexandre DELACOUR - Jean-Michel DERREY - Pascal LEMAIRE - Pierre MAZURIER - Marc-Antoine JAMET - Catherine DUVALLET - Fadilla BENAMARA - Jean-Pierre TROCHET - Jean-Luc FLAMBARD - Jacky GOY - Laurence LAFFILLÉ.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

Jean-Pierre CABOURDIN, Président du C2D,  
Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Claire LABIGNE - Vincent VORANGER.

-----

**Ordre du jour :**

Voir page suivante.

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES	Restitution de l'Étude de potentiel d'activité de la Régie des Deux Airelles	A. TERLEZ et Cabinet AGRIATE Conseil
2	COMMERCE et ARTISANAT	DB 18-23 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Collective de Modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de Monsieur Loïc LEBLANC – Acquisition de matériel pour l'entreprise LLD LEBLANC située sur la commune de Quatremare – Signature d'une convention – Autorisation pages 1 à 6	J-Y CALAIS
3	TOURISME	DB 18-24 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Convention relative à la gestion et au balisage des circuits de promenade et de randonnée entre le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Eure et la Communauté d'agglomération Seine-Eure – Signature – Autorisation pages 7 à 11	J-Y CALAIS
4	TOURISME	DB 18-25 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Manifestation touristique à caractère intercommunal – Association Seine APURE à Saint-Pierre-du-Vauvray – Signature d'une convention pages 12 à 14	J-Y CALAIS
5	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	DB 18-26 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Participation financière 2018 – Cotisation annuelle Réseau Entreprendre Normandie Seine et Eure – Autorisation pages 15 à 18	J-M MOGLIA
6	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	DB 18-27 - FINANCES LOCALES – DIVERS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Adhésion à l'association Initiative Eure – Autorisation pages 19 à 29	J-M MOGLIA
7	POLITIQUE de la VILLE	DB 18-28 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participation financière versée au bénéfice de l'association Eur'enciel pour l'année 2018 page 30	A. TERLEZ
8	POLITIQUE de la VILLE	DB 18-29 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participation financière versée au bénéfice de l'association L'Oiseau bleu pour l'année 2018 page 31	A. TERLEZ
9	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du conseil du 31 mai 2018 pages 32 à 48	B. LEROY R. PETIT
10		Affaires diverses	

## II RESTITUTION DE L'ÉTUDE DE POTENTIEL D'ACTIVITÉ DE LA RÉGIE DES DEUX AIRELLES :

Le représentant du cabinet AGRIATE Conseil présente les résultats de l'étude.

Louviers

**Etablir un état des lieux du fonctionnement actuel**

- Quel niveau de prestation?
- Quelle capacité maximale de production?
- Quelles conditions de livraison?
- Quelle organisation humaine?
- Quel rapport qualité/coût?

**Présenter des préconisations opérationnelles**

- Quelles marges de manœuvre?
- Quels effets de seuil?
- Quels impacts?
- Quel dispositif adapté?
- Quel calendrier?

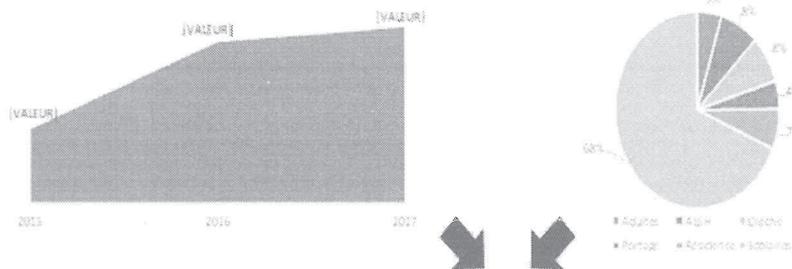
Document destiné à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure – Ne pas diffuser – Mai 2018

## Régie des 2 Airelles

<p>Démarrage en 2008                  Liaison froide                  Régie avec budget annexe                  185 000 repas par an                  Typologie de convives: crèches / scolaires / Aish / adultes / personnes âgées / manifestations                  19 points de distribution - 2 véhicules                  11 agents</p>	<p><u>Missions de la Régie:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Élaboration des menus</li> <li>➤ Approvisionnement en denrées et autres consommables</li> <li>➤ Production des repas</li> <li>➤ Livraison des repas (sauf portage à domicile)</li> <li>➤ Nettoyage et entretien de la cuisine centrale</li> <li>➤ Assistance et formation des personnels municipaux des satellites</li> </ul>
--	--



Document destiné à la Communauté d'Agglomération Seine Eure- Ne pas diffuser - Mai 2018

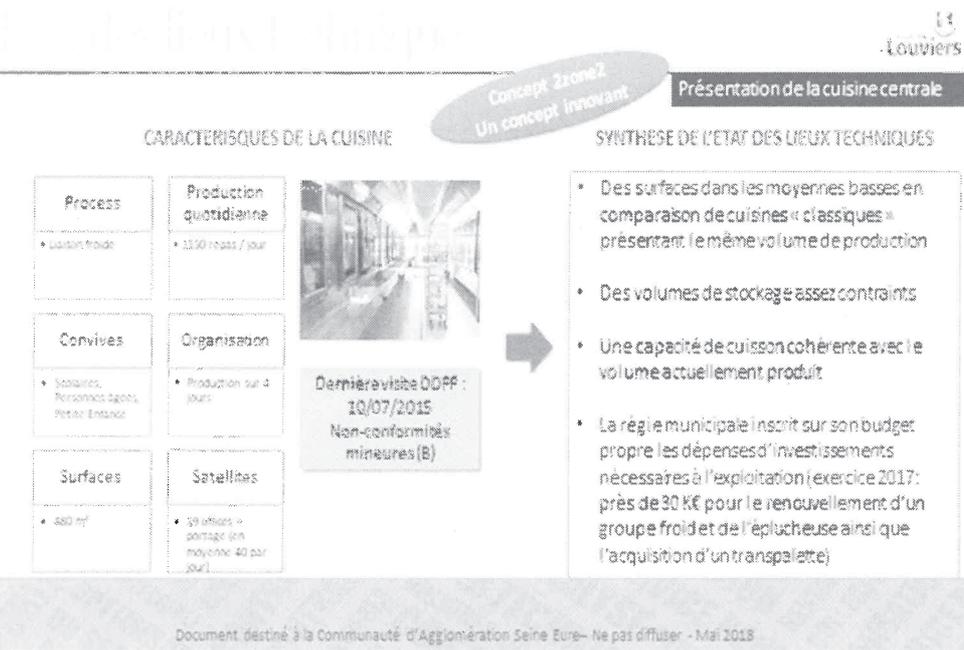
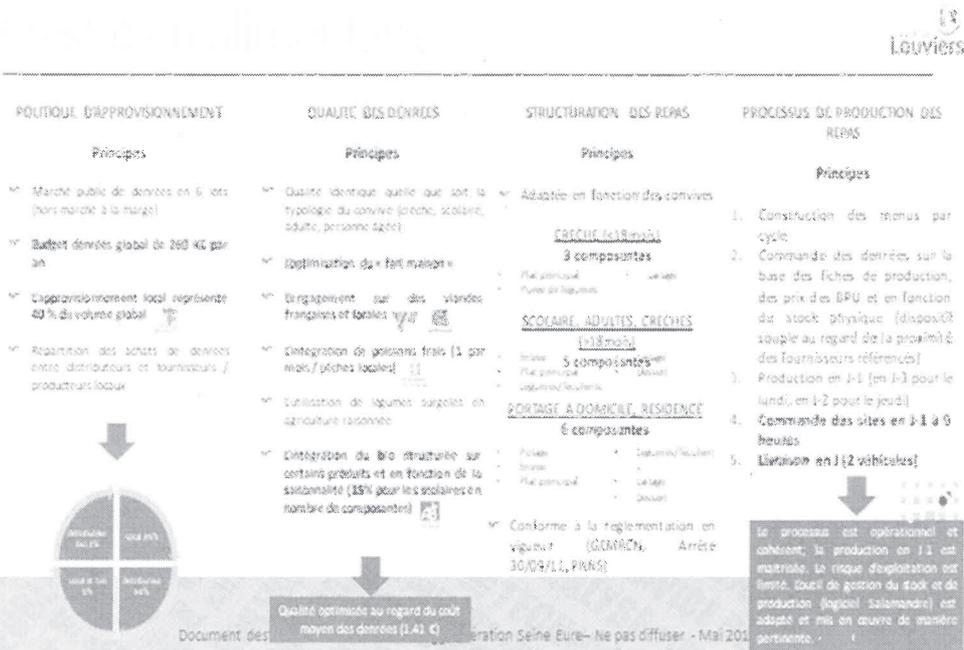


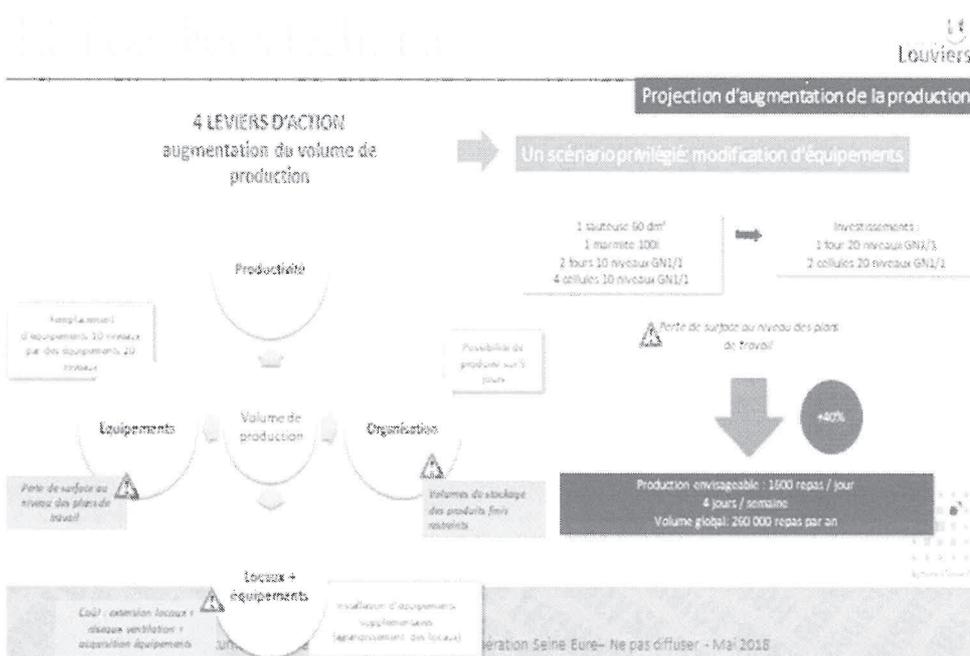
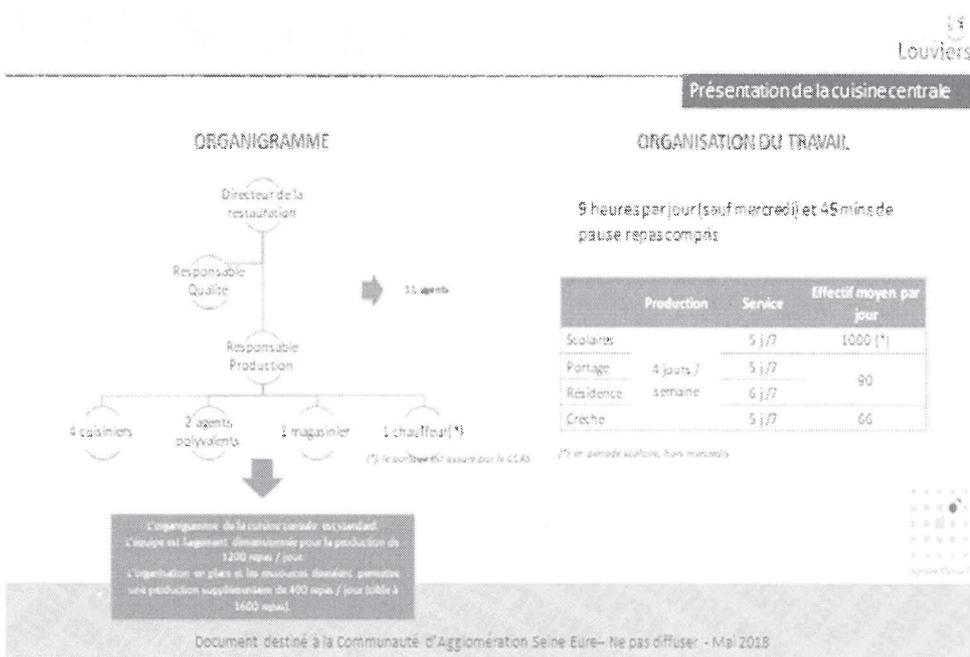
**L'activité de la cuisine centrale :**  
 ☑ a été relativement stable sur 2017;  
 ☑ après une hausse de 1,8% en 2016.

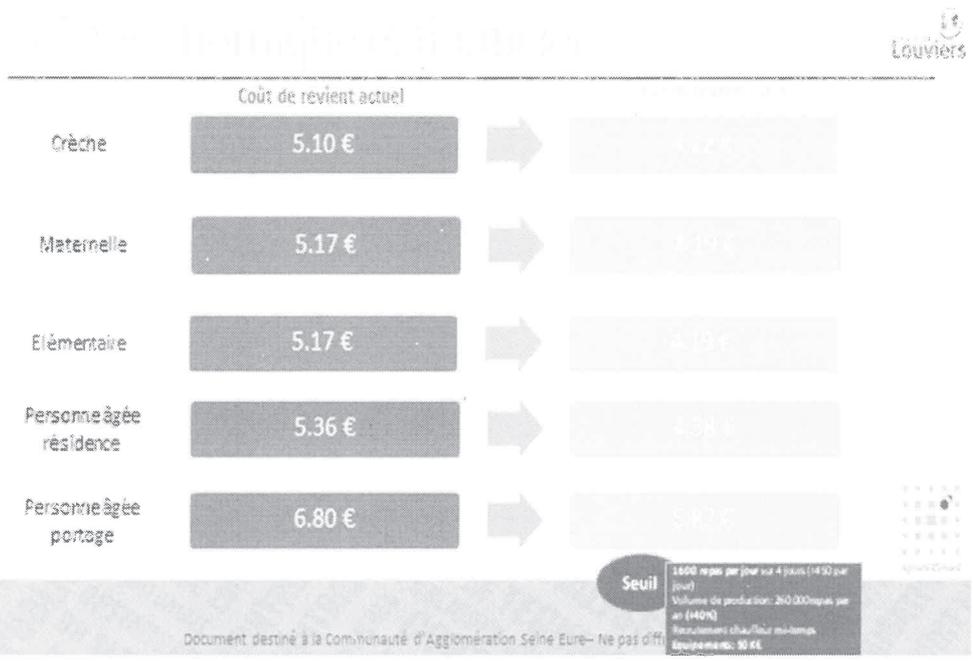
Les effectifs sont stabilisés sur la Commune et la CCAS de Louviers, « clients » de la cuisine centrale.  
 Le projet de cuisine centrale a été construit sur le principe d'une multi-activités répondant aux besoins de l'ensemble des typologies de convives (sauf hospitalier).  
 Le scolaire est majoritaire et représente près de 75% de la production (répartition 2 élémentaires pour 1 maternelle).  
 L'activité de portage est en diminution depuis 2015 (-9%).



Document destiné à la Communauté d'Agglomération Seine Eure- Ne pas diffuser - Mai 2018







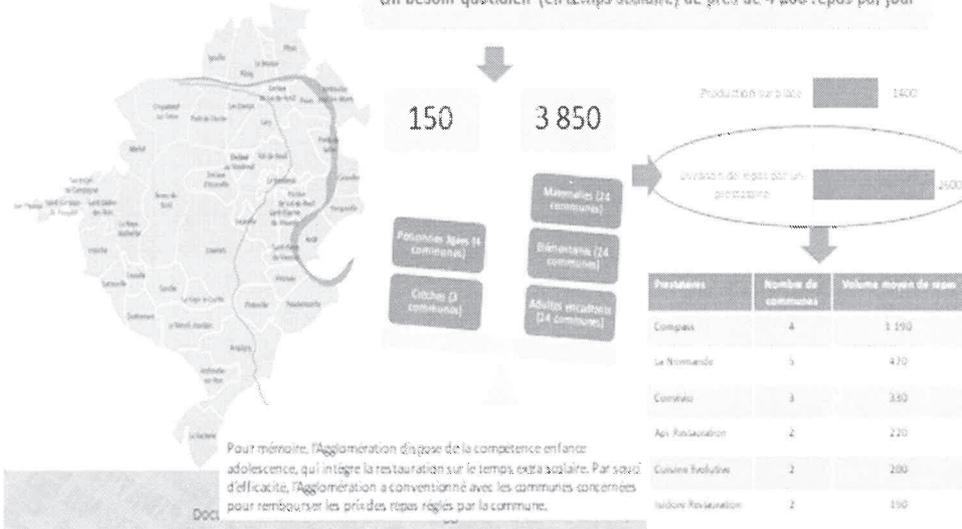
## Dispositif de mutualisation

# Projet de loi de finances pour 2018



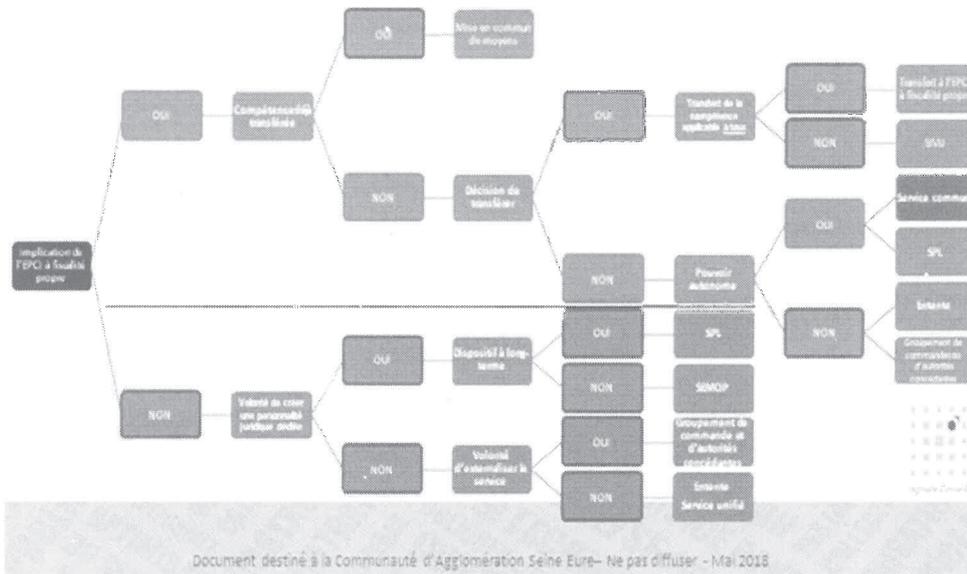
## Projection: potentiel sur le territoire

Un besoin quotidien (en temps scolaire) de près de 4 000 repas par jour



# PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018





## SERVICE COMMUN

### Définition et régime juridique

Référence : L5211-4-2 du CGCT

Un service commun peut être constitué par un EPCI à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, afin d'exercer en commun des missions fonctionnelles ou opérationnelles.

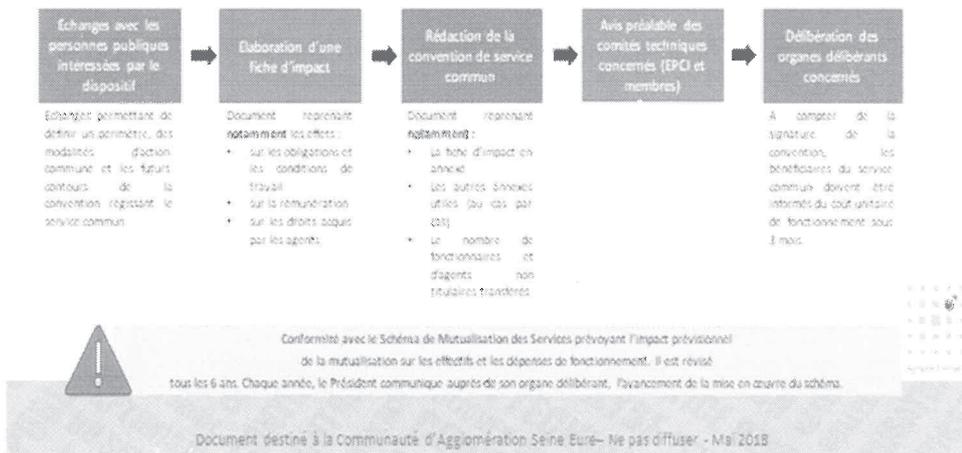
Le fonctionnement du service commun est régi par une convention, signée par l'ensemble de ses membres, après établissement d'une fiche d'impact.

La gestion du service commun est assurée par l'EPCI à fiscalité propre ou, à titre dérogatoire, par la commune choisie par l'organe délibérant dudit EPCI soit, par exemple, la commune détenant l'outil de production.



## SERVICE COMMUN

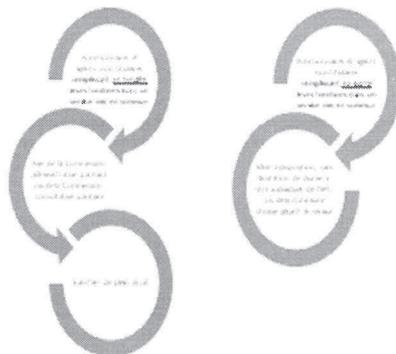
### Modalités de création



## SERVICE COMMUN



### Situation du personnel



### Flux financiers

Références : D5211-16 du CGCT

Le service commun donne lieu à un remboursement annuel(\*) des frais de fonctionnement correspondant au coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constatées par le bénéficiaire.

**Coût unitaire de fonctionnement** : charges liées au fonctionnement du service (personnel, fournitures, coût de renouvellement des biens, contrats de services rattachés), constatées à partir des dépenses des derniers comptes administratifs, actualisées des modifications prévisibles des conditions d'exercice de la activité au vu du budget primitif de l'année.

Le coût unitaire est porté à la connaissance des bénéficiaires, chaque année, avant la date d'adoption du budget primitif, ou trois mois après la signature de la convention en première année d'exécution.

**Unité de fonctionnement** : nombre de recours au service.

(\*) Le principe de remboursement peut être renforcé, conformément à la convention.





## SERVICE COMMUN

### Commande publique et concurrence



La collectivité propriétaire des moyens de production passe des contrats dont la passation est régie par les règles de la commande publique relatif notamment à l'approvisionnement en denrées. Peut être également concernés les commandes de fournitures tierces ainsi que les commandes de services (maintenance, assurance, etc.).

#### Les critères juridiques applicables aux relations établies dans le cadre du service commun



Document destiné à la Communauté d'Agglomération Seine Eure - Ne pas diffuser - Mai 2018



## SERVICE COMMUN

### Commande publique et concurrence



Même si les modalités de fonctionnement du service commun sont librement et conventionnellement déterminées, le caractère du service commun induit que chaque membre y participe activement, notamment en ressources humaines, matérielles ou financières. Cela fait écho au deuxième critère de la jurisprudence européenne précitée, à savoir l'existence d'une réelle coopération.

#### Les risques juridiques applicables aux relations établies dans le cadre du service commun



Document destiné à la Communauté d'Agglomération Seine Eure - Ne pas diffuser - Mai 2018

Au terme de cette présentation, Madame TERLEZ ouvre la discussion en rappelant que « dans un premier temps, nous n'avons pas réussi à faire aboutir ce projet de mutualisation. Pour autant, nous réaffirmons notre volonté d'augmenter la part des aliments biologiques et d'une production locale dans l'alimentation scolaire ».

Estimant que le prix des repas est trop élevé, Monsieur PIEDNOËL pense qu'il faudrait que la Ville de Louviers puisse trouver, en son sein, de nouveaux débouchés.

« Nous n'aurons jamais la capacité à trouver 400 repas de plus à Louviers, répond-t-elle. Ce n'est pas là que se trouve la réserve ».

« Mais si l'on servait un repas à 2,50 €, n'y aurait-il pas plus de convives ? » maintient Monsieur PIEDNOËL qui demande, parallèlement, à quel prix sont effectivement facturés les repas.

« Tout dépend du quotient familial, des ressources du ménage, etc... répond Madame TERLEZ. La Ville de Louviers achète des repas à la régie ; repas qu'elle facture à son tour aux parents en fonction de leurs ressources. Le prix d'un repas facturé s'élève, en moyenne, à 1,40 €. Dans le calcul du prix d'un repas, il faut tenir compte du fait que l'on doit amortir la dette, payer la masse salariale. Il y a aussi des dispositifs de gratuité de cantine qui font qu'aucun obstacle ne peut empêcher un enfant de manger à la cantine aujourd'hui.

Il faut également souligner l'effort général de qualité que s'impose le directeur de la régie. Il n'y a que très peu de produits surgelés. Les animaux sont choisis sur pieds avant d'être abattus et découpés. Cela permet de servir de la viande de bonne qualité.

Autre exemple : les pommes servant à faire de la compote sont achetées aux vergers du Mesnil Jourdain avant d'être transformées en compote »...

Monsieur PRIOLLAUD s'exprime en tant que maire de Louviers :

« Nous avons là un exemple très concret de mutualisation horizontale. On raisonne comme une entreprise privée ; avec un coût unitaire moins élevé. A Louviers, nous savons faire avec les coûts actuels.

La question est de savoir si nous profitons de la régie pour monter un système local axé sur l'agriculture biologique. Il y a une vraie dimension qualitative...

Ceci nous permettrait également de monter des animations pédagogiques.

La mutualisation engendrera, dans un premier temps, un coût plus important que les tarifs actuellement pratiqués par les sociétés privées, mais elle a du sens. Elle s'inscrit dans notre attractivité territoriale qui donne une forte valeur ajoutée ».

Pour Monsieur LEROY, il faut d'abord déterminer s'il y a des communes qui rencontrent des problèmes avec leurs fournisseurs de repas de cantine. Si tel est le cas, alors la Régie pourrait représenter une alternative crédible. « Au Vaudreuil, explique-t-il, nous préparons tout sur place. Nous avons passé un marché d'une durée de trois ans que nous ne pourrions dénoncer ».

Madame TERLEZ reconnaît que « la question principale est la question financière. Mais il existe également une volonté politique, dans certaines communes et en liaison avec les parents d'élèves, d'augmentation de la qualité de l'assiette.

La mutualisation ne concerne pas que l'assiette. Il est également possible de mutualiser, avec la régie des deux aires, l'achat des produits d'entretien, l'entretien des vêtements de travail, les contrôles bactériologiques. Cela représenterait des coûts en moins sur les budgets communaux.

La mutualisation serait en parfaite cohérence avec notre politique d'agglomération en faveur de l'économie circulaire, en faveur de l'agriculture biologique et des produits locaux ; en fait avec notre projet de territoire.

A court terme, la fabrication de 400 repas supplémentaires par la Régie entraînerait, mécaniquement, une baisse de 60 centimes sur le prix unitaire d'un repas.

Ce qui est proposé, c'est de signer une convention entre la régie et les communes. C'est un système évolutif souple, basé sur le volontariat. Il n'y a pas de réel enjeu pour Louviers. Mais pour

notre territoire, ce serait autant de kilomètres en moins effectués pour les livraisons et, par conséquent, moins de rejets de gaz à effet de serre. Il est là, notre intérêt commun ».

De l'avis de Monsieur CHARLIER, « même s'il n'y a que 3 ou 4 communes intéressées, il faut que le Conseil délibère pour rentrer dans cet espace commun qui ne coûte rien à l'agglomération ».

« Je suis d'accord avec François CHARLIER, indique Monsieur ZOUTU. Nous avons besoin de votre aide pour démarrer la mutualisation. N'hésitez pas ! Venez avec nous ! » suggère-t-il.

« L'idée est séduisante, reconnaît Madame LENFANT. Mais le surcoût des repas représente une somme annuelle de 20 000 €, correspondant exactement à l'excédent de fonctionnement annuel de la commune. Pour Amfreville sur Iton, c'est trop cher » regrette-t-elle.

« Il ne faut pas s'arrêter au prix affiché aujourd'hui, tempère Madame TERLEZ. Plus on mutualisera et plus le coût des repas baissera. Je peux vous assurer que l'équipe qui travaille à la régie est très dynamique et qu'elle est parfaitement au fait des questions de qualité des repas, de coût, de lutte contre la gaspillage alimentaire, etc. C'est une équipe enthousiaste ».

Monsieur DUFOUR s'exprime à son tour :

« Je suis persuadé que nous devrions gagner en qualité. Il n'y a pas photo. Cela fait un an que nous travaillons sur ce dossier mais je m'interroge : est-ce que les communes ont été re-questionnées depuis ? Si nous passons le prix des repas de 2,60 € à 4,20 €, les familles vont tiquer. A trois euros, avec un effort de qualité, cela peut encore passer »...

Pour Madame TERLEZ, « il faut d'ores et déjà que les communes intéressées se positionnent afin d'affiner les études. Idéalement, il ne faudrait pas dépasser 2000 repas/jour. De cette manière, on déterminera le prix du repas qui permettra aux élus de décider s'ils font ou non appel à la régie.

Il faut enfin garder à l'esprit que les délais sont désormais trop courts pour une mise en place effective à la rentrée 2018. Par contre, nous pourrions commencer au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et les communes qui le souhaitent pourront nous rejoindre au fur et à mesure » estime-t-elle.

Monsieur CHARLIER s'enthousiasme :

« Je trouve très intéressant d'amorcer une politique de soutien à la transition agricole maraîchère, à l'élevage. Le principal relais, c'est la restauration collective qui permettra d'écouler les produits avec un prix garanti par les collectivités locales ».

« L'idée, c'est d'arriver à un projet alimentaire durable pour notre territoire » confirme Madame TERLEZ.

Monsieur LEVITRE attire l'attention sur la nécessaire mise en concurrence « qui fait que les agriculteurs du coin sont souvent exclus des marchés. Il faudra vraiment que la Loi change afin que les agriculteurs et éleveurs locaux puissent accéder à la commande publique » souligne-t-il.

Madame LENFANT relève une contradiction :

« L'épluchage des légumes biologiques nécessite plus de temps et plus d'eau ; ce qui induit des coûts supplémentaires ».

Sur le ton de la plaisanterie, Madame TERLEZ répond que les légumes biologiques ne s'épluchent pas.

**II/ DB 18-23 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Collective de Modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de Monsieur Loïc LEBLANC – Acquisition de matériel pour l'entreprise LLD LEBLANC située sur la commune de Quatremare – Signature d'une convention – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le bureau communautaire accepte **à l'unanimité** de passer une convention d'octroi de subvention avec Monsieur Loïc LEBLANC et de lui verser une subvention d'un montant de 1 048 € HT.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

<b>Total</b>	<b>FISAC</b>	<b>Agglo Seine-Eure</b>
<b>1 048 € HT</b>	<b>524 € HT</b>	<b>524 € HT</b>

Les membres du conseil sont invités à se prononcer quant à l'attribution de cette subvention à

**III/ DB 18-24 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Convention relative à la gestion et au balisage des circuits de promenade et de randonnée entre le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Eure et la Communauté d'agglomération Seine-Eure – Signature – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le Bureau communautaire décide, **à l'unanimité**, de l'attribution d'une subvention au titre de la convention 2018-69 relative à la gestion et au balisage des circuits de promenade et de randonnée d'un montant maximum de 440 € au CDRP27.

**IV/ DB 18-25 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Manifestation touristique à caractère intercommunal – Association Seine APURE à Saint-Pierre-du-Vauvray – Signature d'une convention**

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le Bureau communautaire accepte **à l'unanimité** de passer une convention avec l'association Seine APURE – (Association de Protection des Usagers et Riverains des Eaux domaniales) de Saint-Pierre-du-Vauvray et de verser une subvention de 1000 € à cette association pour lui permettre de réaliser son programme d'activités.

**V/ DB 18-26 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Participation financière 2018 – Cotisation annuelle Réseau Entreprendre Normandie Seine et Eure – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur MOGLIA et **à l'unanimité**, le bureau communautaire :

- décide que la Communauté d'agglomération Seine-Eure sera partenaire du Réseau Entreprendre Normandie Seine et Eure,
- accepte de passer une convention avec le réseau Entreprendre Normandie Seine et Eure,
- accepte de verser une participation financière de 4 220 € TTC au réseau.

**VI/ DB 18-27 - FINANCES LOCALES – DIVERS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Adhésion à l'association Initiative Eure – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur MOGLIA et **à l'unanimité**, le Bureau communautaire :

- accepte l'adhésion à l'association présentée ci-dessus pour un montant total de 15 473,40 € euros décomposé de la façon suivante :
  - o 0,20 euros par habitant (72 867 habitants) pour le financement de l'association soit 14 573,40 € ;
  - o 900 € de cotisation,
- désigne Monsieur Jean-Marc MOGLIA en tant que titulaire au sein des diverses instances de cette association,
- désigne Monsieur Jean-Jacques LE ROUX en tant que délégué suppléant.

**VII/ DB 18-28 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participation financière versée au bénéfice de l'association Eur'enciel pour l'année 2018**

Sur rapport de Madame TERLEZ, le bureau communautaire décide à l'unanimité d'apporter son concours financier à hauteur de 4 200 € à l'association *Eur'enciel* pour son action en matière de handicap.

**VIII DB 18-29 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participation financière versée au bénéfice de l'association *L'Oiseau bleu* pour l'année 2018**

Sur rapport de Madame TERLEZ, le bureau communautaire décide à l'unanimité d'apporter son concours financier à hauteur 25 000 € à l'Association *L'Oiseau bleu* pour son action en matière de handicap durant l'année 2018.

**IX/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 31 MAI 2018 :**

L'ordre du jour n'appelle aucune remarque.

La délibération portant sur le versement d'un fonds de concours au bénéfice de la Ville de Pont de l'Arche pour la création d'une crèche fait néanmoins l'objet d'une longue discussion au cours de laquelle quelques élus font part de leurs interrogations ; voire d'un certain scepticisme.

Monsieur JACQUET a rappelé que cette crèche accueille des enfants de communes voisines et constitue ainsi un équipement intercommunal.

Monsieur LEROY a expliqué que le projet de Pont de l'Arche est un cas intermédiaire entre une crèche communale existante et une crèche à construire ex-nihilo. « *En ce sens, la solution proposée me paraît être une bonne solution* » a-t-il estimé.

**X/ AFFAIRES DIVERSES :**

Conseil de développement durable :

Monsieur CABOURDIN indique qu'il souhaite constituer deux groupes de travail de 10 à 15 personnes chargés de réfléchir durant trois ou quatre mois :

- sur la mise en place de 5 ou 6 indicateurs fiables permettant de mesurer le développement du territoire,
- sur la définition d'une base de politique agricole de territoire, formalisée dans une charte.

Sur ce dernier point, il est envisagé de s'inspirer de la charte mise en place par le Conseil départemental de Seine-Maritime afin de l'adapter à l'agglomération.

Monsieur CABOURDIN souhaite que les maires lui communiquent les coordonnées d'habitants du territoire qui pourraient être d'une aide précieuse ; notamment des agriculteurs, des commerçants, des habitants vivant à proximité d'exploitations agricoles.

Monsieur LEROY Précise que Monsieur Pierre-Julien BAVENT, technicien au sein des services communautaires, sera associé à ce groupe de travail.

Elargissement projeté du périmètre de l'agglomération :

Monsieur LEROY informe l'assemblée qu'il a reçu des demandes d'adhésion à l'agglomération formulées par les communes de La Saussaye, La Harengère et Mandeville.

« *Nous avons reçu d'autres demandes qui ne nous paraissent pas opportunes. Avec l'arrivée de ces 2700 habitants supplémentaires, l'agglomération formera un ensemble de 75 000 habitants regroupés dans une intercommunalité cohérente* », conclut-il.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 30.

Le Président,

Par déléation

~~Le Directeur Général~~



Bernard LEROY



Régis PETIT